NAÎTRE EN ALSACE

CMCO
19, rue Louis Pasteur
67300 Schiltigheim

Tél. : 03 69 55 35 76
Fax : 03 69 55 35 69

contact@naitreenalsace.fr
www.naitreenalsace.fr

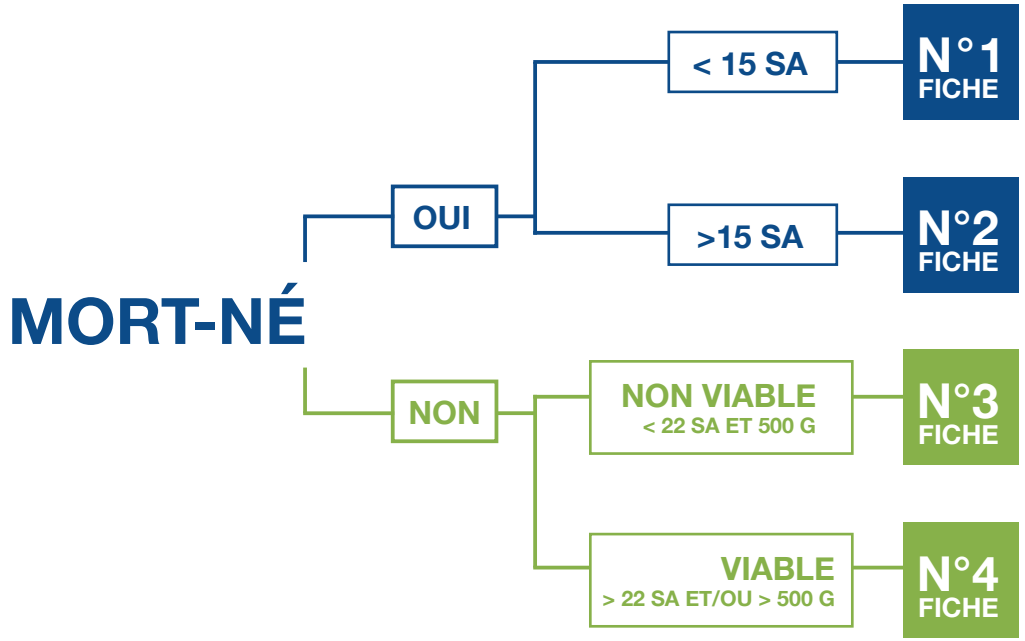

naître en alsace

DEUIL PÉRINATAL : CADRE LÉGISLATIF

N°1 FICHE — ENFANT MORT-NÉ < 15 SA

A FAIRE PAR L'ÉQUIPE	Pas de certificat
ÉTAT CIVIL	Pas d'acte
FILIATION ET PRÉNOM	N'est pas une personne juridique
AUTOPSIE ET CARYOTYPE	Possible avec consentement de la mère
TRANSPORT DE CORPS	Réglementé (pièce anatomique)
FUNÉRAILLES	Obsèques impossibles Incinération par l'établissement
CONGÉS PARENTAUX	Pas de droit Pas de prime de naissance

Pas de terme précisé pour les IMG.

N°2 FICHE — ENFANT MORT-NÉ ≥ 15 SA

A FAIRE PAR L'ÉQUIPE	Certificat médical d'accouchement (Cerfa)
ÉTAT CIVIL	Acte d'enfant sans vie au choix des parents
FILIATION ET PRÉNOM	Possible si acte
AUTOPSIE ET CARYOTYPE	Possible avec consentement de la mère
TRANSPORT DE CORPS	Réglementé (pièce anatomique)
FUNÉRAILLES	Obsèques par la famille ou incinération par l'établissement
CONGÉS PARENTAUX	Pas de droits avant 22 SA Prime de naissance sous conditions

Les parents ont le choix de déclarer ou non l'enfant à l'état civil sans limite de délais.

N°3 FICHE — ENFANT NÉ VIVANT NON VIABLE* MORT À LA DÉCLARATION

A FAIRE PAR L'ÉQUIPE	Certificat médical d'accouchement d'enfant né vivant et non viable
ÉTAT CIVIL	Acte d'enfant sans vie au choix des parents
FILIATION ET PRÉNOM	Possible si acte
AUTOPSIE ET CARYOTYPE	Possible avec consentement de la mère
TRANSPORT DE CORPS	Réglementé (pièce anatomique)
FUNÉRAILLES	Obsèques par la famille ou incinération par l'établissement
CONGÉS PARENTAUX	Pas de droits Pas de prime de naissance

Les parents ont le choix de déclarer ou non l'enfant à l'état civil sans limite de délais.
* Critères de viabilité de l'OMS et de l'état civil : < 22 SA et/ou 500 g de PN

N°4 FICHE — ENFANT NÉ VIVANT VIABLE* MORT À LA DÉCLARATION

A FAIRE PAR L'ÉQUIPE	Certificat médical d'enfant né vivant et viable et décédé
ÉTAT CIVIL	Acte de naissance Acte de décès
FILIATION ET PRÉNOM	Oui
AUTOPSIE ET CARYOTYPE	Possible avec consentement des parents
TRANSPORT DE CORPS	Réglementé (personne juridique)
FUNÉRAILLES	Obsèques par la famille obligatoires
CONGÉS PARENTAUX	Droits aux congés parentaux Prime de naissance

Les parents ont l'obligation de déclarer la naissance et le décès de l'enfant à l'état civil dans les délais.
* Critères de viabilité de l'OMS et de l'état civil : < 22 SA et/ou 500 g de PN